

Organiser une visite auprès d'un résident en période épidémique

Cahier des charges : quand, qui, comment

Objectif ?

Définir les éléments nécessaires à la prise de décision, **à titre dérogatoire**, d'un directeur pour :

1. autoriser la visite auprès d'un résident
2. encadrer la visite en mettant en place les organisations nécessaires à la prévention de la transmission croisée.

Quand ?

- Arbitrer de manière collégiale en associant les professionnels médicaux (médecin traitant & médecin coordonnateur), l'équipe paramédicale et l'encadrement de l'établissement (direction, cadre coordonnateur)
- Définir les indications pour encadrer les visites : syndrome de glissement, fin de vie, dégradation des performances cognitives ...

Qui ?

- Définir les personnes autorisées à rendre visite : seuls les membres de la FAMILLE ou ENTOURAGE PROCHE sont autorisés → préciser qui : époux/épouse, enfant, petits enfants exceptés les mineurs
- Préciser le nombre de personnes autorisées : pas plus de 2 personnes par visite

Comment ?

- Définir la durée des visites et leur rythme
- Donner les consignes de prévention de la transmission croisée adaptées au statut du résident à chaque visiteur (+ organiser un affichage)
→ **ATTENTION** : accès interdit à toute personne fébrile et/ou symptomatique (check à l'entrée) +++

RÉSIDENT COVID

RÉSIDENT NON COVID

A L'ARRIVÉE, LE VISITEUR :

- Réalise une hygiène des mains avec la SHA
- Revêt les EPI : masque chirurgical + lunettes de protection + coiffe + surblouse à manches longues

- Réalise une hygiène des mains avec la SHA
- Met un masque chirurgical

PENDANT LA VISITE :

garder la distanciation sociale (ne pas embrasser)

AU DÉPART, LE VISITEUR :

Elimine les EPI :

- déshabillage débuté dans la chambre : retire la surblouse et l'élimine dans la poubelle DASRI et réalise une hygiène des mains avec la SHA
- déshabillage poursuivi à l'extérieur de la chambre :
 - ❖ à la sortie de la chambre : retrait de la coiffe puis des lunettes et réalise une hygiène des mains avec la SHA.
 - ❖ à la sortie de l'établissement :
 - retire le masque chirurgical et l'élimine dans une poubelle DAE mise à disposition
 - réalise une hygiène des mains avec la SHA après avoir ôté le masque

- Retire le masque chirurgical à la sortie de l'établissement et l'élimine dans une poubelle DAE mise à disposition
- Réalise une hygiène des mains avec la SHA après avoir ôté le masque

DAE : déchet d'activité économique
DASRI : déchet d'activité de soin à risque infectieux
EPI : équipement de protection individuelle
SHA : solution hydro-alcoolique